

**Volet B**

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe

Réser  
au  
Monit  
belg



**\*19016765\***

**Déposé / Reçu le**

**22 JAN. 2019**

au greffe du tribunal de l'entreprise  
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : BE0476.016.315

Dénomination

(en entier) : **GOKCE PAINTS**

Forme juridique : SPRL

Siège : RUE BRAEMT 113, 1210 BRUXELLES.

Objet de l'acte : **DEMISSION-NOMINATION ASSOCIE ACTIF LE 13/01/2019.**

**L'assemblée générale extraordinaire du 13/01/2019 à 10 heures au siège sociale de l'entreprise: Est approuvé à l'unanimité des associés.**

- La démission de Mr TCHOKOUANI CHRISTIAN de son poste d'associé, à partir du 13/01/2019. Il cède la totalité de ces parts sociales de la société à Mr MALAK SELCUK qui accepte. Sa démission lui donne décharge de sa responsabilité dans la société.
- La démission de Mr AMARKHEL MUHAMMAD YOUSOF de son poste d'associé, à partir du 13/01/2019. Il cède la totalité de ces parts sociales de la société à Mr AK MESUT qui accepte. Sa démission lui donne décharge de sa responsabilité dans la société.
- La démission de Mr BLIDARA CATALIN de son poste d'associé, à partir du 13/01/2019. Il cède la totalité de ces parts sociales de la société à Mr ACAR HASAN qui accepte. Sa démission lui donne décharge de sa responsabilité dans la société.
- La démission de Mr BUNA APPAD de son poste d'associé, à partir du 13/01/2019. Il cède la totalité de ces parts sociales de la société à Mr AK KADIR qui accepte. Sa démission lui donne décharge de sa responsabilité dans la société.
- La démission de Mr NYIKA IMRE SZABOLES de son poste d'associé, à partir du 13/01/2019. Il cède la totalité de ces parts sociales de la société à Mr YILMAZ SELAHADDIN qui accepte. Sa démission lui donne décharge de sa responsabilité dans la société.
- La démission de Mr BUNA ENDRA, FEKETE ZOLTAN, OPREA MORIAN, KHUSHAL ROMAL, ZAZAY TINORSHAH, MOHAMMADI NAWAB, YARMOHANNADI HASSAN de leur poste d'associé, à partir du 13/01/2019. Ils cèdent la totalité de leurs parts sociales de la société à Mr YUCE CENK MUTLU qui accepte. Leurs démission leurs donne décharge de leurs responsabilités dans la société. Mr YUCE CENK MUTLU est maintenant détenteur de 70 parts sociales.
- La nomination de Mr MALAK SELCUK, Mr YILMAZ SELAHADDIN, Mr AK KADIR, Mr AK MESUT, Mr ACAR HASAN comme associée, à partir du 13/01/2019. Ils reçoivent respectivement 5 parts sociales de Mr TCHOKOUANI CHRISTIAN, Mr NYIKA IMRE SZABOLES, Mr BUNA APPAD, Mr AMARKHEL MUHAMMAD YOUSOF, Mr BLIDARA CATALIN. Ils sont domiciliés respectivement à la rue henri staquet 13, 1030 Bruxelles, à la chaussée d'helmet 352, 1030 Bruxelles, à la rue de la limite 29, 1210 Bruxelles, à la rue de la limite 29, 1210 Bruxelles, à la rue joseph dekeyn 39, 1030 Bruxelles.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/02/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



Volet B - Suite

L'ordre du jour a été épuisé, la séance a été levée à 11 heures.

A Bruxelles

le 13/01/2019.

YUCE CENK MUTLU:

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/02/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature